

**Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest
Mission Coordination des politiques de la mer et du littoral**

Nantes, le 4 septembre 2024

À l'attention des membres du conseil maritime de façade NAMO
pour sa séance du 11 septembre 2024

Débat public « la mer en débat »

**Réponse de la maîtrise d'ouvrage au compte-rendu
de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**

Un débat public vaste et ambitieux, « La mer en débat », a été organisé du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Consacré à la révision des volets stratégiques des documents stratégiques de façade, ainsi qu'à la cartographie relative au développement de l'éolien en mer, ce débat a permis au public – pour la première fois de façon aussi transversale et intégrée – de débattre sur l'ensemble des enjeux de l'espace maritime.

Les enseignements du débat ont été publiés le 26 juin 2024. Ils font notamment l'objet d'un compte-rendu présentant la préparation et le déroulé du débat, ses résultats (nationaux et par façade maritime), ainsi que les demandes de réponses du public et les recommandations de la CNDP (nationales et par façade maritime)¹.

Il convient de noter que la façade NAMO est la façade ayant reçu le plus de contributions pour les cahiers d'acteurs (50 cahiers d'acteurs sur 222 au total, comprenant les 3 autres façades et le national).

L'État dispose de trois mois pour répondre à ce bilan.

Par décision qui interviendra d'ici le 26 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.121-13 du Code de l'environnement, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires établit les suites données par l'État au bilan du débat public de la présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP) et au compte-rendu du président de la Commission particulière du débat (CPDP).

Il est prévu que cette décision ministérielle, pour chacune des quatre façades maritimes de métropole :

- arrête la cartographie des zones de développement pour l'éolien en mer à horizon 10 ans et 2050 ;
- acte la poursuite des travaux en vue de la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façades.

La présente note identifie de façon non exhaustive les principaux enseignements et les suites données en termes de prise en compte dans la mise à jour de la stratégie de façade maritime de la façade NAMO.

¹ Le compte-rendu est accompagné d'une synthèse, d'un bilan de la présidence de la CNDP, d'un atlas cartographique et d'un tableau des arguments.

1. La poursuite d'une concertation renforcée en façade NAMO, en parallèle et à l'issue du débat public

Les modes de concertation, la gouvernance de la façade NAMO et la très grande implication de l'ensemble des membres, quel que soit leur collège ont été salués durant le débat public² tant au niveau du Conseil maritime de façade (CMF) et de sa commission permanente, que des assemblées mer et littoral, etc.

Les préfets coordonnateurs de la façade NAMO et leurs services ont veillé à maintenir la concertation avec les acteurs à l'aide des instances dédiées existantes et ceci à un rythme soutenu :

La commission permanente du CMF s'est réunie mensuellement pour suivre les étapes et contribuer à la mise à jour de la Stratégie de façade maritime (SFM) intégrant la planification de l'éolien en mer et de la protection forte.

Une commission permanente en format élargi à l'ensemble des membres du CMF s'est réunie en juillet 2024, une séance plénière du CMF a lieu ce 11 septembre 2024 en amont de la transmission au niveau national du projet de SFM mise à jour.

L'Assemblée régionale mer et littoral (ARML) des Pays de la Loire et la Conférence régionale mer et littoral (CRML) de Bretagne³ ont également inscrit aux ordres du jour de leurs séances la planification maritime de sorte à largement associer les acteurs de la façade à cette mise à jour. Des réunions *ad hoc* ont par ailleurs été organisées afin de recueillir les expressions des acteurs de la façade (élus, professionnels, associations).

Ainsi, l'intégralité des composantes de la SFM mise à jour, dont celles relatives à l'éolien en mer et aux secteurs d'étude pour le développement de la protection forte, ont été présentées aux acteurs de la façade, en permettant une pleine expression de chacun et des apports pertinents, et intégrant des éléments issus du débat public.

Concernant le débat public, il convient de souligner la spécificité de la façade NAMO, avec l'implication particulièrement forte des membres de la commission permanente (CP) du CMF qui ont souhaité témoigner, aux moments clés du débat, par la voix d'un représentant désigné sur la base d'éléments de langage, définis lors d'une CP préalable, de la vision commune des acteurs de la façade à l'horizon 2050. Pour ce, les CP étaient organisées pour permettre de définir un temps dédié, selon les thèmes débattus lors de l'escale concernée, afin de recueillir les expressions de tous les membres de la CP pour témoigner en séance de cette position concertée.

2. La prise en compte des enseignements du débat public dans le contenu de la Stratégie de façade maritime NAMO mise à jour

Outre la gouvernance, les enseignements du débat public en NAMO mettent en exergue les thématiques-clés, massivement abordées par le public de la façade : la dépendance et les enjeux des activités maritimes et du bon état écologique du milieu marin, les enjeux et modalités de la protection de la mer ainsi que l'opportunité et les conditions du développement de l'éolien en mer.

L'importance d'une approche interfaçade, et la question d'une gouvernance spécifique pour le Golfe Normand Breton, sont également soulevés.

Les enseignements du débat public témoignant d'une attente forte de prise en compte des enjeux interfaçades, ces derniers ont été renforcés au sein des SMF mises à jour. Les acteurs des façades seront consultés pour avis sur les projets de SFM des façades limitrophes.

Le golfe normand-breton est un espace complexe au croisement d'États souverains et de territoires au statut particulier : la France, le Royaume-Uni et les îles anglo-normandes de Jersey et Guernesey, dé-

² Dans le compte-rendu du débat mais aussi dans les cahiers d'acteurs versés pour la façade.

³ Ainsi que dans son groupe de travail sur les énergies marines renouvelables (GT EMR).

pendances de la couronne britannique mais disposant chacune d'un gouvernement autonome. De ce fait, les stratégies de planifications maritimes de la France, Jersey et Guernesey relèvent de compétences plus ou moins intégrées selon les enjeux.

La multitude d'enjeux et de leurs régimes ne permet donc pas de créer une seule et même instance de gouvernance qui traiterait de tous les sujets maritimes partagés entre la France et les îles anglo-normandes. Les échanges entre territoires souverains sur les stratégies de planification maritime au sens large se font par le biais des relations diplomatiques. Toutefois, les phases de concertation et de débat public sont ouverts aux acteurs qui souhaitent y contribuer et les politiques sectorielles menées donnent lieu à une association, sous diverses formes et modalités, des acteurs et du public.

Un certain nombre d'enseignements du débat concernent des éléments déjà pris en compte par le [Document stratégique de façade \(DSF\)](#) du premier cycle, dans son volet stratégique ou dans son volet opérationnel, ainsi que dans le [dossier de maîtrise d'ouvrage \(DMO\)](#) qui a été mis à disposition du public dès le mois de novembre 2023. C'est le cas par exemple des raisons justifiant la planification du développement de l'éolien en mer, détaillées au sein du DMO⁴. C'est également le cas des pressions exercées par les activités maritimes de la façade et de leurs interactions avec l'environnement marin, déjà abordées au sein de la synthèse et dans les fiches descriptives de l'annexe 1 de la SFM premier cycle⁵, et illustrée par la matrice des interactions du DMO⁶. Cette matrice est par ailleurs intégrée dans la SFM mise à jour (chapitre 1).

En outre, l'État retient un certain nombre d'éléments centraux, apparaissant dans les enseignements du débat, qui guident ou sont renforcés dans la mise à jour de la SFM.

Dépendance et enjeux des activités maritimes et du bon état écologique du milieu marin

Parmi les enjeux majeurs soulevés par le public, et en dehors des interactions précédemment citées, apparaissent la décarbonation de l'économie bleue, le lien terre-mer et la gestion du trait de côte.

Le dérèglement climatique défi central pour mener la transition écologique et énergétique française, est fortement mis en avant au sein des enjeux dans la SFM mise à jour. La décarbonation des filières apparaît par ailleurs systématiquement dans les enjeux de chacune des activités (pêche, industries navales et nautiques, ports et transport maritime) et se traduit par la création d'un objectif transversal.

L'enjeu du lien terre-mer a guidé chaque étape d'élaboration du DSF dès le 1^{er} cycle. La façade NAMO a construit son plan d'action, adopté en 2022, en interpellant et complétant si besoin les ambitions du SDAGE Loire-Bretagne et de son programme de mesures pour permettre à terme l'atteinte du bon état des masses d'eau côtières. Aussi l'Évaluation environnementale stratégique (EES) de la SFM, en cours de rédaction, intègre-t-elle un chapitre dédié à l'articulation entre le DSF et les autres documents de planification, dont le SDAGE et les stratégies de gestion du trait de côte.

De la même manière, les risques côtiers et le recul du trait de côte sont identifiés dans les enjeux de la SFM et traités dans les stratégies nationale et locales dédiées⁷.

4 Dossier de maîtrise d'ouvrage, Fiche thématique n°29, « Pourquoi développer l'éolien en mer ? ».

5 Stratégie de façade maritime du Document stratégique de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest, 2019, Synthèse, pp. 24-29 et Annexe 1, « Description détaillée des activités et usages de l'espace maritime et littoral ».

6 Dossier de maîtrise d'ouvrage, pp. 42-45.

7 La sensibilisation au recul du trait de côte en NAMO fait l'objet d'une recommandation spécifique de la CNDP à laquelle la maîtrise d'ouvrage répond dans le présent document.

Enjeux et modalités de protection de la mer

La protection des espaces maritimes s'est rapidement imposée dans le débat comme une priorité. La maîtrise d'ouvrage a rappelé que les modalités de protection varient selon l'outil employé⁸ et que les critères de la protection forte sont précisés dans le décret du 12 avril 2022. Il ressort des enseignements du débat que le dénominateur commun de la protection de la mer est celui de la connaissance dont il convient de rappeler qu'il est au fondement de l'identification des espaces à protéger⁹.

Ainsi, la désignation des aires marines protégées (AMP) qui couvrent 48 % du territoire de la façade NAMO s'est fondée sur l'identification d'enjeux (oiseaux, habitats, écosystèmes marins vulnérables) auxquels ont été attribuées des modalités de gestion adaptées à la nature et au niveau des enjeux. Concernant les zones de protection forte (ZPF), elles suivent cette même logique en y affinant la dimension relative aux pressions exercées par les activités humaines qui doivent y être évitées, diminuées significativement ou supprimées de manière pérenne¹⁰. La protection forte ne repose ni sur la désignation de principe de périmètres larges, ni sur l'interdiction a priori d'activités, non fondées sur des études scientifiques, mais sur l'acquisition de connaissances sur des enjeux environnementaux d'importance et des pressions exercées sur ces enjeux. Pour qu'il y ait protection forte, il doit donc y avoir des enjeux « forts et majeurs » identifiés et des pressions diminuées significativement.

Au sujet de la localisation des ZPF, outre la désignation des périmètres par l'identification des enjeux forts et majeurs évoquée ci-dessus, le public demande que les « zones considérées comme très fragiles ou essentielles à l'alimentation, à la reproduction des espèces sensibles ainsi que les zones de repos pour les oiseaux migrateurs » soient considérées comme des zones à enjeux pour le développement de la protection forte. Les secteurs d'étude des zones de protection forte identifiés en 2022¹¹ comprenaient déjà de tels enjeux écosystémiques tels que les sites de reproduction du gravelot à collier interrompu sur l'Île aux moutons ou les sites d'hivernage pour oiseaux d'eau au sein de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon. Une partie des demandes concernent la « connectivité des écosystèmes ».

L'identification et la gouvernance des zones de protection forte (ZPF) pour la façade NAMO vise ainsi un équilibre entre nécessité de protéger les enjeux environnementaux qui le requièrent et maintien des activités qui n'exerceraient pas ou peu de pression sur ces enjeux.

La SFM mise à jour rappelle le cadre des objectifs fixés pour le développement de la protection forte, ainsi que la manière dont ont été identifiés les secteurs d'études cartographiés pour la façade NAMO. Cette cartographie des potentiels est intégrée dans l'annexe décrivant les zones de vocation¹².

Il convient enfin de rappeler que les enjeux et critères identifiés pour le déploiement de la protection forte ont été soumis à la concertation des acteurs précédemment détaillée.

L'éolien en mer

La planification de l'éolien en mer est intégrée au sein de la planification maritime au sens large. De ce fait, la synthèse de la SFM NAMO mise à jour rappelle le cadre de la planification de l'éolien en mer, les

8 L'article L.334-1 du Code de l'environnement liste les onze types d'aires marines protégées (AMP).

9 La connaissance et la gouvernance des zones de protection forte (ZPF) fait l'objet d'une demande de précision du public à laquelle la maîtrise d'ouvrage répond dans le présent document.

10 Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du Code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte.

11 Plan d'action du Document stratégique de façade Nord Atlantique-Manche Ouest, Tome 1, Annexe 2 « Secteurs d'études pour le développement de la protection forte »

12 Annexe 8 « Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations ».

objectifs pour la façade et les enjeux ayant mené à l'identification des zones favorables au développement de l'éolien en mer pour la façade sur le plan technique, et intégrant les autres enjeux, en particulier liés à la pêche et à la protection de la biodiversité. Ces zones favorables sont cartographiées, par zone de vocation, au sein de l'annexe dédiée¹³.

Ces éléments ont fait l'objet de plusieurs présentations à visée pédagogique auprès des acteurs de la façade, ainsi que de travaux concertés pour trouver un équilibre entre les enjeux environnementaux, les intérêts des différentes activités maritimes, les enjeux des paysages de la façade NAMO. La cartographie en résultant sera le fruit de ce processus itératif.

¹³ Dans l'annexe 8, elles apparaîtront sur la même carte identifiant les secteurs d'études potentiels pour le développement de la protection forte.